



# Assemblée générale

Distr. générale  
28 juillet 2017  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-douzième session

Point 67 de l'ordre du jour provisoire\*

### **Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international**

## **Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : quinzième rapport de synthèse sur les progrès de la mise en œuvre et l'appui international**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

Le présent rapport, soumis en application de la résolution 71/320 de l'Assemblée générale, passe en revue les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Il coïncide aussi avec la deuxième année de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Depuis l'adoption de l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons, vision stratégique pour la transformation du continent, et de son premier plan décennal de mise en œuvre (2013-2023), les pays africains se sont employés à intégrer les priorités du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 dans leurs programmes nationaux de développement, avec l'appui de la Commission de l'Union africaine et de l'Agence de planification et de coordination du NEPAD.

---

\* A/72/150.



Il ressort du présent rapport qu'en dépit des effets négatifs du manque de dynamisme de la conjoncture économique mondiale sur leur rythme de croissance, les pays africains ont continué de progresser dans la mise en œuvre des priorités du NEPAD, concernant notamment les infrastructures, l'agriculture et l'intégration de la problématique hommes-femmes. Le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs est toujours largement reconnu comme un instrument de promotion de la bonne gouvernance, ainsi qu'en témoigne le nombre croissant de pays africains qui y adhèrent. Les efforts en vue de la création de la zone de libre-échange continentale ont été grandement facilités par l'adoption des trois annexes restantes à l'accord de libre-échange tripartite sur les règles d'origine, les recours commerciaux et le règlement des différends. L'adoption de ces annexes a ouvert la voie à la signature et à la ratification de cet accord. Les partenaires de développement de l'Afrique ont continué d'appuyer l'exécution des projets du NEPAD et de l'Agenda 2063, à travers l'aide publique au développement, les investissements directs étrangers, l'allègement de la dette et le commerce. Pour continuer à se développer, les pays africains doivent en priorité s'attacher à stimuler davantage la croissance économique grâce à l'industrialisation et à la transformation structurelle, qui sont des éléments indispensables à la réalisation du développement durable. À cet égard, il est essentiel que la communauté internationale prenne des mesures complémentaires dans les domaines du financement, du commerce, du renforcement des capacités et du transfert de technologie.

## I. Introduction

1. Dans sa résolution 71/320 intitulée « Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international », l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-douzième session, un rapport détaillé sur l'application de ladite résolution. Le présent rapport fait suite à cette demande.

2. Il décrit les initiatives et les mesures de politique générale qu'ont prises les organisations et pays africains pour mettre en œuvre le NEPAD, ainsi que le concours apporté par la communauté internationale, notamment les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, au cours de l'année écoulée. Lorsque les données le permettent, les activités menées par le secteur privé et les organisations de la société civile pour appuyer le NEPAD ont également été indiquées. Les renseignements fournis par les États Membres, l'Agence de planification et de coordination du NEPAD (Agence du NEPAD), la Commission de l'Union africaine, le secrétariat du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, les communautés économiques régionales, la Banque africaine de développement, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), les membres de l'Équipe spéciale interdépartementale chargée des questions relatives à l'Afrique et d'autres parties prenantes régionales et sous-régionales ont été utiles aux auteurs du présent rapport.

## II. Mesures prises par les organisations et pays africains

3. Adopté en 2001 par les chefs d'État et de gouvernement africains, le NEPAD est un cadre voulu par les pays Africains et piloté par eux en vue de la relance socioéconomique du continent. Malgré les progrès accomplis en matière de développement économique et social ces quelques dernières années, notamment grâce à la réalisation de certains objectifs du Millénaire pour le développement, des obstacles et des freins demeurent; si l'on n'y remédie pas, ils entraveront la réalisation des objectifs de développement durable et la mise en œuvre de l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons.

4. L'Agenda 2063, adopté lors du vingt-quatrième Sommet de l'Union africaine tenu à Addis-Abeba en janvier 2015, intègre toutes les priorités du NEPAD. Après l'adoption de l'Agenda, l'Union africaine a adopté son premier plan décennal de mise en œuvre (2013-2023), qui comprend les projets et programmes suivants : projet du barrage du Grand Inga; réseau ferroviaire intégré de lignes à grande vitesse; université virtuelle africaine; élaboration d'une stratégie relative aux produits de base; création de la zone de libre-échange continentale d'ici à 2017; passeport panafricain et libre circulation des personnes; établissement d'un marché unique du transport aérien en Afrique; mise en place d'une institution financière africaine; initiative « Faire taire les armes d'ici à 2020 »; réseau électronique panafricain et stratégie spatiale africaine.

5. L'Agence du NEPAD, organe technique de l'Union africaine, agissant en coordination avec d'autres structures de l'Union et avec les communautés économiques régionales, s'emploie à faciliter ces programmes, en aidant les pays africains à les planifier, les exécuter, les suivre et évaluer leur réalisation. L'Agence œuvre au renforcement des capacités nécessaires aux niveaux national, régional et continental pour coordonner leur mise en œuvre.

6. L'Agenda 2063 tire parti de l'expérience acquise dans le cadre du NEPAD, dont il reprend toutes les priorités sectorielles, ainsi que des efforts nationaux et régionaux de mise en œuvre.

7. Depuis la signature de l'accord tripartite de libre-échange en Égypte en 2015, les négociations visant à le finaliser se sont poursuivies. Lors d'une réunion des ministres du commerce africains tenue en Ouganda en juillet 2017, les trois annexes restantes relatives aux règles d'origine, aux recours commerciaux et au règlement des différends ont été adoptées, éliminant de fait le dernier obstacle à la signature et à la ratification dudit accord. À la suite de l'adoption de ces annexes, l'Afrique du Sud a signé l'accord, portant ainsi à 19 le nombre de pays signataires, ce qui devrait inciter tous les pays concernés à faire de même, avant de procéder, à terme, à une ratification. La zone de libre-échange tripartite regroupe 26 pays africains qui représentent à peu près la moitié du continent et 55 % de son produit intérieur brut (PIB).

8. Afin de donner pleinement effet aux objectifs et cibles du Programme 2030 et aux aspirations énoncées dans l'Agenda 2063, les pays africains et la communauté internationale devront agir de concert pour appuyer la mise en œuvre des principales priorités du NEPAD.

## A. Infrastructures

9. Les infrastructures sont indispensables à la croissance économique et au développement durable du continent et à l'accélération de l'intégration régionale. Afin de remédier à leurs déficiences dans ce domaine, les pays africains ont poursuivi l'application du Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA), programme phare de l'Union africaine dans ce domaine, avec l'aide de l'Agence du NEPAD au cours de la période considérée.

10. L'Initiative présidentielle en faveur des infrastructures s'est poursuivie sous la présidence de Jacob Zuma, Président de l'Afrique du Sud. Cette initiative comprend neuf projets d'infrastructure régionaux transfrontaliers, défendus par huit chefs d'État et de gouvernement. Grâce à un système efficace de présentation semestrielle de rapports globaux aux réunions du Comité des chefs d'État et de gouvernement chargé de l'orientation du NEPAD, les questions relatives à l'Initiative sont examinées au plus haut niveau, ce qui témoigne du rôle important que jouent la volonté et l'engagement politiques dans l'avancement des principaux projets d'infrastructure régionaux.

11. Parmi les projets exécutés au titre de l'Initiative, le « projet sur les chaînons manquants de la Route transsaharienne », prévoyant la construction de 225 kilomètres de routes reliant Assamaka et Arlit au Niger, s'est poursuivi par la construction simultanée de deux tronçons, son achèvement étant prévu pour la fin 2017. S'agissant du projet de câbles de fibre optique visant à relier l'Algérie au Nigéria via le Niger grâce à l'installation de 4 500 kilomètres de fibre optique terrestre, la section algérienne est terminée et désormais pleinement opérationnelle. Une étude de faisabilité de la section Niger-Tchad a été effectuée à l'aide d'un financement de la Banque africaine de développement. Dans le cadre du « projet du gazoduc Nigéria-Algérie », les contrats sont en cours de signature pour la phase « premier gaz ». Le Sénégal a choisi comme première phase du projet routier/ferroviaire Dakar-Ndjamena-Djibouti la liaison ferroviaire Dakar-Bamako. L'exécution de cette partie du projet devrait commencer en 2018 et toutes les études techniques y relatives seront financées par l'Union économique et monétaire ouest-africaine.

12. Dans le cadre du projet à composantes multiples axé sur la gestion de l'eau et le transport intermodal et intitulé « Construction d'une ligne de navigation entre le lac Victoria et la mer Méditerranée », le Gouvernement égyptien a achevé l'étude de préfaisabilité dans les délais, servant ainsi de modèle pour la préparation d'autres

projets au titre de l'Initiative. Le projet de corridor de transport Lamu-Port Sud Soudan-Éthiopie est le plus récent projet de l'Initiative approuvé au Sommet de l'Union africaine, tenu en Afrique du Sud en juin 2015.

13. Pendant la période considérée, le NEPAD a lancé l'Initiative Move Africa en mai 2016 afin de compléter les projets de corridors existants et de renforcer le commerce intra-africain en réduisant les coûts et en augmentant l'efficacité du secteur des transports. Cette initiative s'appuie sur les initiatives et projets existants du PIDA, à l'instar des postes frontières à guichet unique et des mesures de facilitation des échanges, telles que le programme de l'Union africaine visant à promouvoir le commerce intra-africain (BAIT) et le cadre pour le développement industriel accéléré de l'Afrique.

14. Afin de contribuer à l'exécution accélérée des projets du PIDA, le NEPAD a tenu en mai 2016, la deuxième réunion du Continental Business Network (CBN) afin d'étudier les mesures d'atténuation des risques dans les projets d'infrastructure transfrontaliers. Ce réseau s'est imposé comme un forum pour mobiliser des contributions du secteur privé en faveur du PIDA. Le rapport du CBN sur la diminution des risques liés aux projets du PIDA en Afrique a été publié au cours de la Semaine de l'Afrique tenue en octobre 2016 sur le thème « Renforcer les partenariats pour le développement durable et inclusif, la bonne gouvernance, la paix et la stabilité en Afrique ».

15. Des progrès ont également été réalisés dans le projet hydroélectrique INGA III avec la mise en place de l'Agence pour le développement et la promotion du Grand Inga en décembre 2015 par la République démocratique du Congo et l'achèvement d'une étude de faisabilité avec le soutien de la Banque mondiale en juillet 2016. Alors que le Gouvernement de la République démocratique du Congo est en train d'évaluer les offres en vue de la construction et de l'exploitation de la centrale électrique, l'Agence du NEPAD travaille en étroite collaboration avec la Banque africaine de développement, le Fonds spécial de financement et de préparation des projets d'infrastructure du NEPAD, la Commission de l'Union africaine, la Banque de développement de l'Afrique australe et le Pool énergétique d'Afrique australe et avec l'appui des Gouvernements de la République démocratique du Congo et d'Afrique du Sud afin de mettre en place un cadre institutionnel régional pour coordonner la conception et le financement des projets.

## **B. Agriculture et sécurité alimentaire**

16. L'agriculture et la sécurité alimentaire sont les principaux piliers du NEPAD, de l'Agenda 2063 et du Programme 2030. Dans le cadre du Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA), le NEPAD met l'accent sur le développement et la transformation du secteur agricole. De même, selon le premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063, l'aspiration 1 « Une Afrique prospère fondée sur la croissance inclusive et le développement durable » appelle une transformation radicale de l'agriculture africaine pour donner au continent la possibilité de nourrir sa population et de jouer un rôle de premier plan en tant qu'exportateur net de produits alimentaires. De même, le Programme 2030 vise à transformer l'agriculture à travers l'objectif de développement durable n° 2 : « Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable ».

17. Au cours de la période considérée, les pays africains ont continué de progresser dans la mise en œuvre des engagements relatifs au développement agricole et à la sécurité alimentaire, y compris celui pris au titre de la Déclaration de Maputo sur l'agriculture et la sécurité alimentaire d'allouer au moins 10 % des

dépenses publiques à l'agriculture, et celui énoncé dans le PDDAA visant à atteindre un taux de croissance annuelle de la productivité agricole de 6 %. Selon les dernières données disponibles, 12 pays ont atteint ou dépassé l'objectif relatif aux 10 % en décembre 2015.

18. En novembre 2015, 50 États membres participaient activement au PDDAA, 44 d'entre eux ayant signé des pactes dans le cadre de ce programme et 29 autres mettant en œuvre des plans nationaux d'investissement en faveur de l'agriculture et de la sécurité alimentaire. Afin de favoriser l'attribution de financements publics au secteur agricole, l'Agence du NEPAD a mis au point une méthode permettant de tenir compte des dépenses publiques consacrées à l'agriculture dans les processus d'examen conjoints du secteur agricole.

19. La Commission de l'Union africaine et l'Agence du NEPAD ont élaboré un plan d'activité de l'Union africaine pour l'application de la Déclaration de Malabo sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie dans le cadre du PDDAA afin de stimuler la mise en œuvre des engagements en faveur d'une transformation accélérée de l'agriculture en Afrique. Les lignes directrices pour la mise en œuvre et les directives stratégiques du PDDAA servent de mécanisme d'examen des rapports biennaux relatifs à la Déclaration de Malabo. Ce mécanisme d'examen devrait favoriser la responsabilité mutuelle et l'examen par les pairs.

20. Lors du deuxième forum de l'Alliance pour une agriculture africaine climatiquement rationnelle, les participants ont relevé les progrès accomplis en vue de la concrétisation de l'objectif de l'UA qui est de permettre à 25 millions de ménages agricoles d'adopter des pratiques climatiquement rationnelles d'ici à 2025. Au niveau national, l'Agence du NEPAD a apporté son soutien à l'élaboration de projets d'interventions agricoles climatiquement rationnelles au Kenya, en République-Unie de Tanzanie et en Zambie dans le cadre de l'Alliance pour une agriculture africaine climatiquement rationnelle et de l'Alliance entre le NEPAD et des organisations non gouvernementales pour l'adaptation de l'agriculture africaine aux changements climatiques.

21. Si les pays africains ont progressé dans la mise en œuvre du PDDAA et des engagements de Maputo et de Malabo, ils continuent de se heurter à des difficultés, notamment l'insuffisance du soutien financier de leur secteur agricole, le manque de capacités et l'absence de coordination de leurs politiques, et ils peinent à traduire en actes leurs engagements. Il est essentiel d'établir une architecture globale de financement dans une perspective continentale, régionale et nationale afin de garantir une mise en œuvre accélérée, la coordination des efforts, des complémentarités et des partenariats responsables à travers l'Afrique, de s'assurer que les financements du développement parviennent aux communautés locales et de répondre aux besoins des femmes et des jeunes.

## C. Santé

22. L'Union africaine accorde une large place à la garantie d'une vie saine pour tous dans l'Agenda 2063 et la Stratégie africaine de la santé 2016-2030, qui sert de cadre d'action au niveau national pour renforcer la performance des systèmes de santé, accroître les investissements dans le secteur de la santé, améliorer l'équité et réduire la charge de morbidité des maladies prioritaires.

23. Pendant la période considérée, l'Agence du NEPAD a achevé les préparatifs pour la mise en œuvre de la Stratégie africaine de la santé 2016-2030 adoptée au vingt-septième Sommet de l'Union africaine, tenu à Kigali en juillet 2016. Cette

stratégie fournit un cadre opérationnel pour suivre l'évolution des cibles concernant la santé du premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063.

24. L'Agence du NEPAD a collaboré avec l'Organisation mondiale de la Santé et la Commission de l'Union africaine aux fins de la création de l'Agence africaine des médicaments. Leurs travaux ont visé à définir la nature des produits médicaux à couvrir et à élaborer un cadre juridique et institutionnel et un plan d'action pour ladite agence.

25. Lors du vingt-huitième Sommet de l'UA, tenu à Addis-Abeba en janvier 2017, les dirigeants africains ont approuvé la Déclaration ministérielle sur l'accès universel à la vaccination comme fondement de la santé et du développement en Afrique, qui appelle un engagement politique et financier accru en faveur des programmes de vaccination.

26. L'Alliance pour l'accélération de l'excellence scientifique en Afrique de l'Académie africaine des sciences, l'Agence du NEPAD, la Fondation Bill et Melinda Gates et d'autres entités ont lancé le programme « Grands défis d'Afrique » afin de fournir des subventions pour la recherche et de relever les défis en matière de santé sur l'ensemble du continent. Cette alliance s'est engagée à verser 7 millions de dollars sous forme de dons au cours des cinq prochaines années. Les initiatives novatrices qui obtiennent un financement initial de 100 000 dollars et dont la transposition à grande échelle est envisageable peuvent bénéficier de jusqu'à un million de dollars de financements supplémentaires.

27. Pour ce qui est des maladies transmissibles, l'Agence du NEPAD, avec le soutien d'experts africains, a conçu un cadre pour orienter la réglementation des technologies de lutte contre les vecteurs des maladies infectieuses, notamment le paludisme et la maladie à virus zika. Des essais sur le terrain des technologies devraient être effectués au Burkina Faso, au Mali et en Ouganda.

28. Suite à l'introduction, en 2015, de normes harmonisées pour les produits médicaux dans le cadre du Programme africain d'harmonisation des réglementations en matière de médicaments, certaines communautés économiques régionales, notamment la Communauté d'Afrique de l'Est, la Communauté de développement de l'Afrique australe et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), ont mis en place leurs propres systèmes de certification nationaux et régionaux en vue d'assurer la conformité avec les normes de fabrication des produits pharmaceutiques. L'élaboration d'une loi type sur la réglementation des produits médicaux par l'Agence du NEPAD, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine et le Parlement panafricain, a été un élément facilitateur à cet égard.

29. Grâce au financement de la Banque mondiale et à la collaboration des pays africains et des organisations partenaires, en 2016, l'Agence du NEPAD a lancé le Projet d'appui aux systèmes de santé et de lutte contre la tuberculose en Afrique australe dans quatre pays : Lesotho, Malawi, Mozambique et Zambie. Ce projet vise à renforcer les capacités de prise en charge par les services de santé des cas de tuberculose et de maladies pulmonaires professionnelles.

#### **D. Enseignement et formation**

30. L'enseignement et la formation sont indispensables pour exploiter le potentiel de l'Afrique, et constituent donc une priorité importante de l'Union africaine, comme il ressort de l'Agenda 2063. L'Agence du NEPAD a ainsi continué d'appuyer les efforts nationaux et régionaux visant à développer le capital humain par l'enseignement et la formation.

31. Au cours de la période considérée, des efforts considérables ont été déployés pour mettre en valeur le capital humain dans le secteur de la santé. Dans sa Stratégie africaine de la santé 2016-2030, l'Union africaine a axé les réformes dans ce secteur sur le renforcement des capacités par la formation, le recrutement, le déploiement et la rétention du personnel. Elle a mis également l'accent sur le développement des compétences en matière de gestion de la santé et l'élaboration de normes pour la formation et l'octroi d'agrément à l'échelle de l'Afrique. En outre, la Stratégie préconise la mise en place d'un instrument continental pour réguler et mieux gérer la migration des professionnels de la santé, à l'intérieur et à l'extérieur de l'Afrique.

32. Compte tenu du taux élevé de chômage des jeunes en Afrique, l'Agence du NEPAD a continué de privilégier le développement de leurs compétences afin d'améliorer les perspectives d'emploi des jeunes issus de communautés rurales et marginalisées. À cet effet, le deuxième Forum africain sur le développement rural s'est tenu sur le thème « Transformer les zones rurales en Afrique grâce au développement des capacités, à la création d'emplois et à l'autonomisation économique des jeunes ». Des efforts particuliers ont également été consentis par l'Agence pour multiplier les possibilités offertes aux femmes et aux jeunes dans l'agriculture et l'agro-industrie grâce à la mise en œuvre du projet d'enseignement et de formation professionnels et techniques agricoles, financé par le Gouvernement allemand.

33. Avec l'appui financier du Gouvernement allemand, qui a fourni 35 millions d'euros sous forme de dons, l'Agence du NEPAD va mettre en œuvre le projet Initiative des compétences pour l'Afrique, qui est en cours d'expérimentation en Afrique du Sud, au Cameroun, au Kenya, au Nigéria et en Tunisie. Ce projet vise à améliorer les perspectives professionnelles des jeunes grâce à des programmes de développement des compétences novateurs et à la coopération du secteur privé.

## **E. Environnement et tourisme**

34. Les pays d'Afrique sont particulièrement vulnérables face aux effets des changements climatiques. Ainsi, renforcer les moyens dont ils disposent pour s'adapter à ces changements et en atténuer les effets sera essentiel à la réalisation des objectifs de développement durable et des aspirations de l'Agenda 2063.

35. Au cours de la période considérée, les pays africains ont continué de prendre des mesures pour faire face aux effets négatifs des changements climatiques. Dans cette optique, ils ont entre autres mis en œuvre la Stratégie africaine sur les changements climatiques, rendu opérationnel le Fonds pour les changements climatiques en Afrique et renforcé la résilience climatique et l'adaptation à l'évolution du climat, notamment par des programmes de renforcement des capacités destinés aux femmes, aux jeunes et aux agriculteurs.

36. À la vingt-deuxième session de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui s'est tenue à Marrakech (Maroc) en novembre 2016, l'Agence du NEPAD a également contribué à la mise en place du Pavillon de l'Afrique, qui a permis aux représentants des pays africains, des communautés économiques régionales et à d'autres parties prenantes de se rencontrer et de partager leurs expériences relatives aux changements climatiques en Afrique. Le deuxième forum annuel de l'Alliance pour une agriculture africaine climatiquement rationnelle en Afrique, qui s'est tenu en octobre 2016 à Nairobi, a rassemblé toutes les principales parties prenantes en vue de débattre des mesures visant à réaliser l'objectif de l'Union africaine de permettre à 25 millions de ménages agricoles d'adopter des pratiques climatiquement rationnelles d'ici à 2025.

37. Au niveau régional, l'Agence du NEPAD a recensé un total de 20 technologies pour que la région de la CEDEAO puisse s'adapter aux changements climatiques. L'Agence a également organisé plusieurs ateliers en Côte d'Ivoire et au Sénégal pour développer les compétences des « formateurs de formateurs » de 15 États membres de la CEDEAO et d'institutions régionales dans le domaine de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de l'atténuation de ces effets, ainsi que pour les préparer à l'introduction de méthodes de lutte contre les changements climatiques dans les plans nationaux d'investissement agricole de leurs pays respectifs.

38. Au niveau national, l'Agence du NEPAD a apporté son soutien à l'élaboration de projets d'interventions agricoles climatiquement rationnelles au Kenya, en Tanzanie et en Zambie dans le cadre de l'Alliance pour une agriculture africaine climatiquement rationnelle et de l'Alliance NEPAD-ONG sur l'adaptation de l'agriculture africaine aux changements climatiques. En outre, les résultats des travaux de recherche ont été publiés sur les méthodes d'adaptation aux changements climatiques dans six pays : Afrique du Sud, Burkina Faso, Cameroun, Éthiopie, Togo et Zambie. L'Agence du NEPAD a également contribué à l'amélioration des compétences en matière d'atténuation des effets des changements climatiques et d'adaptation à ces effets dans le secteur de l'élevage au Zimbabwe en formant 109 formateurs de formateurs aux méthodes de reproduction.

## **F. Technologies de l'information et des communications**

39. Exploiter les atouts des technologies de l'information et des communications (TIC) est vital pour que l'Afrique puisse réaliser les objectifs de développement durable et les aspirations de l'Agenda 2063. Dans le cadre des efforts faits pour construire des infrastructures de classe mondiale, l'Agenda 2063 vise à faire du continent une société de l'information et une économie intégrée où tous les gouvernements, les entreprises et les citoyens ont accès à des services informatiques fiables, abordables et de qualité comparable à ceux fournis dans le reste du monde. Dans ce contexte, accroître le taux de pénétration du haut débit de 10 % d'ici à 2018 et augmenter de 20 % le taux de connectivité au réseau à large bande font partie de ses objectifs.

40. Le Programme e-Africa du NEPAD a contribué au renforcement des TIC sur le continent grâce au PIDA. En outre, grâce au Programme e-Africa, le NEPAD s'emploie à augmenter l'accès au haut débit en Afrique au moyen de : a) une plus grande bande passante et un investissement accru dans les TIC; b) la réduction des coûts d'accès aux TIC; c) l'amélioration des contenus et des services en ligne; d) l'approfondissement des compétences en matière de TIC sur le continent; et e) la mise en place d'un cadre réglementaire favorable aux TIC en Afrique.

41. Le deuxième Forum africain sur le développement rural, qui s'est tenu en septembre 2016, a permis de nouer des partenariats et de partager des expériences, notamment des approches novatrices en matière de développement rural et de déploiement des TIC. Le Forum a abouti à l'adoption de la Déclaration et du Plan d'action de Yaoundé, qui ont notamment mis l'accent sur la valorisation des avantages comparatifs de la jeunesse au moyen d'investissements dans les TIC permettant d'améliorer la capacité des jeunes de tirer parti des liens entre zones rurales et urbaines.

42. Bien que les opportunités offertes par les TIC en Afrique soient multiples, le continent se heurte à un certain nombre d'obstacles, notamment des contraintes d'infrastructure et d'énergie, l'insuffisance des TIC, le manque de compétences dans ce domaine dans de nombreux pays et le coût élevé du haut débit par rapport à

d'autres régions du monde. Pour surmonter ces difficultés, il faudra, entre autres, améliorer et réformer les systèmes éducatifs du continent afin qu'ils contribuent au développement des capacités dans le domaine des TIC. En outre, plus d'efforts devraient être faits pour créer des partenariats public-privé en vue d'élaborer et de gérer conjointement des projets d'infrastructure informatique à grande échelle, notamment des projets de connexion haut débit.

## G. Science, technologie et innovation

43. La science, la technologie et l'innovation se voient accorder un rang élevé de priorité dans les programmes de l'Union africaine. L'Agence du NEPAD a continué d'aider les pays africains à mettre en œuvre le Plan d'action consolidé pour la science et la technologie en Afrique dans les trois domaines interdépendants que sont le renforcement des capacités, la production de connaissances et les innovations technologiques. La Stratégie pour la science, la technologie et l'innovation en Afrique 2024 (STISA-2024) est l'un des principaux cadres d'action soutenus par l'Agence. Au cours de la période considérée, un panel de haut niveau africain sur les technologies naissantes a été créé par la Commission de l'Union africaine. Ce panel conseillera l'UA et ses États membres sur la manière d'exploiter les technologies naissantes à des fins de développement économique, conformément au Plan d'action consolidé.

44. Pour ce qui est du renforcement des capacités, l'Agence du NEPAD, en collaboration avec le Gouvernement japonais et par l'intermédiaire de l'Agence japonaise de coopération internationale, a fourni un appui technique pour promouvoir le *kaizen* ou « amélioration continue » en Afrique. Le *kaizen* suppose l'adoption de pratiques innovantes par l'ensemble du personnel des entreprises afin d'améliorer leur productivité.

45. L'Agence du NEPAD travaille également avec l'Agence japonaise de coopération internationale pour implanter le *kaizen* en Afrique en créant des centres d'excellence dans toutes les régions du continent. Au total, 25 pays ont bénéficié d'une formation dans le cadre de programmes liés au *kaizen* et une soixantaine de fonctionnaires africains ont bénéficié d'une formation d'un an au Japon et en Malaisie.

46. L'Union africaine est consciente que la production de connaissances et leur utilisation peuvent contribuer à la dynamique de transformation des économies africaines. À cet égard, le Réseau africain d'expertise en biosécurité, créé en 2009, continue de construire des systèmes fonctionnels de biosécurité dans les États membres de l'Union africaine.

47. En ce qui concerne l'innovation technologique, l'Agence du NEPAD s'est associée au Council for Scientific and Industrial Research (CSIR) d'Afrique du Sud pour élaborer un cadre opérationnel sur la technologie et favoriser ainsi la mise en œuvre des stratégies et des feuilles de route de l'UA et des communautés économiques régionales sur l'industrialisation. Cet effort permettra de mettre en évidence des lignes directrices pour faciliter la réalisation par les pays des objectifs d'industrialisation du continent à court, moyen et long terme, tels qu'ils sont énoncés dans le Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique.

## **H. Prise en compte de la problématique hommes-femmes, autonomisation des femmes et participation de la société civile**

48. L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes demeurent indispensables à la réalisation des priorités de développement de l'Afrique et figurent parmi les principales motivations du NEPAD, de l'objectif de développement durable n°5 du Programme 2030 et de l'aspiration 6 de l'Agenda 2063. Après deux années consécutives consacrées à ces questions par l'Union africaine, et notamment à l'autonomisation des femmes en 2015 et aux droits de la femme en 2016, l'Agence du NEPAD a poursuivi ses efforts pour appuyer la concrétisation et l'intégration de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes aux niveaux national, régional et sous-régional.

49. L'Agence du NEPAD, avec le soutien de l'Allemagne, a finalisé un plan visant à mettre en œuvre le projet de « formation professionnelle technique en agriculture destinée aux femmes », afin de contribuer à leur autonomie grâce à l'agriculture et à l'agro-industrie. Dans le cadre de ce projet, plus de 1 000 femmes béninoises, ghanéennes et kényanes ont été formées à de nouvelles approches relatives aux chaînes de valeur.

50. Avec l'appui du NEPAD, un système bancaire mobile a été mis en place pour fournir des services de microcrédit aux femmes dans les zones reculées de la région de North Bank en Gambie. Le système a permis à 300 femmes rurales issues de 30 communautés, y compris des femmes victimes de violence dans cinq comtés, d'avoir accès à des financements. Un appui a également été apporté à l'Institut de Cabo Verde pour l'emploi et la formation professionnelle en vue de créer un centre d'incubation d'entreprises sur l'île de São Vicente. Le système de garantie des crédits du centre permet d'offrir de meilleures perspectives d'emploi et un meilleur accès à l'emploi indépendant aux jeunes femmes vulnérables.

51. Le Ministère de l'éducation, de la science et de la technologie de la Sierra Leone a inscrit 500 femmes dans 30 centres d'éducation non formelle répartis dans tout le pays. Ces centres offrent des cours de calcul, de développement des entreprises et d'alphabétisation ainsi que des financements pour créer des petites et moyennes entreprises. En outre, ASMADE, une organisation non gouvernementale burkinabé, a aidé l'Association des femmes dans les services de restauration informelle à créer 45 microentreprises enregistrées, alors que SARA, une organisation non gouvernementale guinéenne, a contribué au développement des compétences de 378 femmes en vue de la création et de la gestion de petites et moyennes entreprises.

52. En Côte d'Ivoire, les compétences et les équipements des femmes travaillant dans le secteur de transformation du poisson ont été améliorés grâce au soutien apporté à l'association Amakpa. En outre, un rapport de recherche a été publié sur les répercussions sur la santé des femmes des activités et des technologies de fumage de poisson, et sur les risques associés. Un plan directeur, comprenant des outils de communication, a été élaboré pour faciliter le développement des activités de transformation du poisson et trouver des moyens de réduire les pertes après-récolte.

53. Bien que le continent ait accompli des progrès notables, notamment en ce qui concerne l'éducation et la représentation des femmes dans les administrations publiques, d'importants défis subsistent, en particulier le manque de financement, l'absence de rapports sur l'égalité des sexes, le manque d'intérêt pour le renforcement des capacités et l'insuffisance des ressources allouées à cet effet.

## I. Mécanisme africain d'évaluation par les pairs

54. La bonne gouvernance est un facteur important de croissance et de développement durable. Le NEPAD, l'Agenda 2063 et le Programme 2030 ont tous réaffirmé le rôle fondamental qu'elle joue dans la promotion de la paix, de la sécurité et du développement durable. Durant la période considérée, les pays africains ont continué de recourir au Mécanisme africain d'évaluation par les pairs.

55. Au vingt-huitième Sommet de l'Union africaine, tenu en janvier 2017, la Namibie a adhéré au Mécanisme, devenant ainsi le trente-sixième pays à le rejoindre. À ce jour, 36 États membres de l'Union africaine ont rejoint de manière volontaire le Mécanisme : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Burkina Faso, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Éthiopie, Gabon, Ghana, Guinée, Guinée équatoriale, Kenya, Lesotho, Libéria, Malawi, Mali, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Tchad, Togo, Tunisie et Zambie. Vingt et un de ces 36 pays ont fait l'objet d'une évaluation par les pairs.

56. Sur le plan institutionnel, l'Union africaine a donné suite à sa décision de renforcer le Mécanisme d'évaluation par les pairs et de l'intégrer dans ses structures. Durant la période considérée, le Mécanisme a été revitalisé par l'adoption d'un plan stratégique quinquennal. En outre, en janvier 2017, les dirigeants de l'Union africaine ont élargi son mandat pour y inclure des fonctions de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063<sup>1</sup>.

57. Le Mécanisme a également renforcé sa collaboration avec plusieurs organisations, en particulier la Commission économique pour l'Afrique, la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique et la Fondation Mo Ibrahim. Il a aussi noué de nouveaux partenariats, notamment avec le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique.

## III. Réponse de la communauté internationale : mettre à profit la dynamique du soutien international au développement de l'Afrique

58. L'Afrique étant intégrée à l'économie mondiale, ses résultats économiques sont largement tributaires de la conjoncture mondiale. L'économie mondiale n'est toujours pas sortie de sa longue période de croissance lente. Selon l'ONU, la croissance de la production mondiale est tombée de 2,6 % en 2015 à 2,3 %<sup>2</sup> en 2016, soit le taux le plus bas depuis la « grande récession de 2009 ». Même si la croissance devrait atteindre 2,7 % en 2018 et 2,8 % en 2019, des risques de recul subsistent, du fait notamment du ralentissement des investissements et des incertitudes concernant les politiques.

59. Ces facteurs ont contribué à la faiblesse de la performance économique de l'Afrique, où la progression du produit intérieur brut est retombée à 1,6 %, soit une baisse considérable par rapport à 2015 où elle s'élevait à 3,1 %. Si cette tendance se maintient, elle pourrait compromettre la mise en œuvre du Programme 2030.

60. À l'occasion du Sommet du Groupe des Sept pays industrialisés (G7) qui s'est tenu en mai 2017 en Italie, une réunion spéciale à laquelle ont participé cinq chefs

<sup>1</sup> Voir A/72/269-S/2017/780.

<sup>2</sup> Voir *Rapport sur la situation et les perspectives économiques dans le monde 2017* (Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.17.II.C.2).

d'État et de gouvernement africains, le Secrétaire général de l'ONU et des représentants d'autres organisations internationales a été organisée afin de renforcer la coopération entre le G7 et les pays africains en matière d'innovation et de développement durable. Le Secrétaire général a appelé les dirigeants de tous les pays du monde à investir dans les jeunes, en particulier dans le domaine de la technologie, de l'éducation adaptée aux besoins et du renforcement des capacités en Afrique. Dans le communiqué final, les dirigeants du G7 ont reconnu que la sécurité, la stabilité et le développement durable de l'Afrique étaient des priorités importantes et se sont engagés à collaborer avec les pays africains pour fournir aux jeunes notamment les compétences, les infrastructures et les ressources dont ils ont besoin pour réussir.

61. Lors de leur Sommet tenu à Hangzhou (Chine) en septembre 2016, les dirigeants du Groupe des Vingt (G20) ont lancé l'Initiative du G20 à l'appui de l'industrialisation de l'Afrique et des pays les moins avancés. Dans ce contexte, le G20 s'est engagé à promouvoir la transformation structurelle inclusive et durable de l'Afrique et des pays les moins avancés, notamment en encourageant les investissements dans l'énergie sûre et durable, y compris dans les énergies renouvelables et dans l'efficacité énergétique. Cet engagement est d'autant plus à saluer que l'Union africaine accorde une grande importance à la transformation structurelle par l'industrialisation et la diversification économique. Au titre de cette initiative, le G20 étudiera également la façon dont il peut coopérer dans le domaine de la formation professionnelle et de la promotion de la science, de la technologie et de l'innovation en tant que moyens essentiels de parvenir à l'industrialisation.

62. En janvier 2017, l'Allemagne a dévoilé, dans le cadre de sa présidence du G20, son « Plan Marshall pour l'Afrique », projet intégré destiné à résoudre toute une série de problèmes auxquels le continent fait face. Ce plan vise à renforcer la coopération allemande dans le domaine de l'amélioration de l'accès aux marchés pour les exportations africaines, de la lutte contre les flux financiers illicites et de la promotion des programmes éducatifs et des programmes de développement de l'esprit d'entreprise. Il prévoit un nouveau type de coopération équitable avec les pays africains afin de faire avancer le développement du continent, conformément aux objectifs et aux aspirations définis dans l'Agenda 2063.

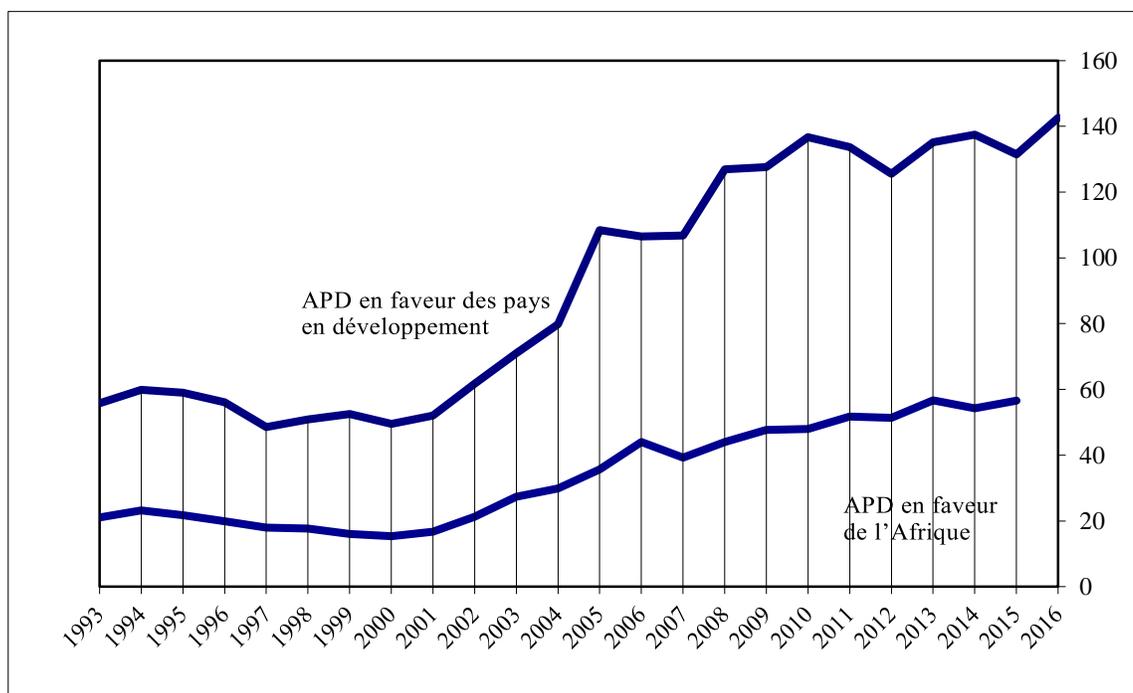
63. La sixième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique s'est tenue à Nairobi en août 2016. Cette réunion, coorganisée par le Gouvernement japonais, la Commission de l'Union africaine, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, le Programme des Nations Unies pour le développement et la Banque mondiale, a été historique dans la mesure où c'était la première fois que la Conférence se réunissait en terre africaine depuis sa création, il y a 23 ans. Plus de 11 000 personnes y ont participé, notamment des représentants de 53 pays africains, des partenaires de développement, des organisations internationales et régionales, du secteur privé et de la société civile. Les participants ont adopté la Déclaration de Nairobi et son plan de mise en œuvre, qui reflètent pleinement les priorités de développement de l'Afrique, telles qu'énoncées dans l'Agenda 2063 et dans son premier plan décennal de mise en œuvre.

64. Dans le cadre de la Conférence, le Japon s'est engagé à aider les pays africains notamment à améliorer la qualité de leurs infrastructures, à accroître la résilience de leurs systèmes de santé et à consolider les fondements de la paix et de la stabilité. D'un point de vue financier, l'engagement du Japon s'élèvera à environ 30 milliards de dollars et il lui sera donné suite dans le cadre de partenariats public-privé durant la période 2016-2018.

## A. Aide publique au développement

65. Selon les dernières données fournies par l'OCDE<sup>3</sup>, l'aide publique au développement (APD) a atteint un nouveau sommet de 142,6 milliards de dollars en 2016, soit une augmentation de 8,9 % par rapport à 2015, où elle se chiffrait à 131,6 milliards de dollars (voir fig. ci-dessous)

### Montant total de l'APD versée par l'ensemble des donateurs



Source : Base de données en ligne du Comité d'aide au développement de l'OCDE, 2017.

66. Les données relatives aux apports d'aide publique au développement à l'Afrique en 2016 n'étaient pas disponibles au moment de l'établissement du présent rapport. Les données les plus récentes fournies par l'OCDE sur l'aide publique au développement concernant l'Afrique montrent que l'APD est passée de 54,3 milliards de dollars en 2014 à 56,61 milliards de dollars en 2015, soit une légère hausse de 0,04 %.

67. En 2016, le montant net versé au titre de l'APD par les pays membres du Comité d'aide au développement a représenté environ 0,32 % du revenu national brut (RNB) de ces pays, contre 0,30 % en 2015. Ce chiffre est inférieur à l'objectif de 0,7 % fixé par l'ONU et récemment réaffirmé par les pays donateurs dans le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. Seuls quelques pays (l'Allemagne, le Danemark, le Luxembourg, la Norvège, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Suède) ont atteint l'objectif d'un ratio APD/revenu national brut de 0,7 %.

<sup>3</sup> Voir <http://www.oecd.org/fr/cad/aide-au-developpement-augmente-de-nouveau-en-2016-mais-les-apports-aux-pays-les-plus-pauvres-diminuent.htm>.

68. Il ressort du rapport 2017 du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement que, depuis 2009, l'augmentation du volume de l'ADP est en grande partie imputable à une hausse des coûts de l'aide humanitaire et des dépenses liées à l'accueil de réfugiés dans les pays donateurs. Les chiffres de l'OCDE montrent qu'entre 2015 et 2016, l'aide consacrée aux réfugiés dans les pays donateurs a augmenté de 27,5 % en termes réels, passant de 12,1 milliards à 15,4 milliards de dollars, sa part dans le volume total de l'APD se hissant à 10,8 % en 2016, contre 9,2 % en 2015.

## B. Allègement de la dette

69. Alléger le fardeau de la dette des pays africains facilitera la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme 2030, en libérant des ressources pour le développement.

### **Pays bénéficiant ou susceptibles de bénéficier de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (juin 2017)**

<i>Classe</i>	<i>Pays</i>
Pays ayant dépassé le point d'achèvement	Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Niger, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Tchad, Togo et Zambie
3 pays n'ayant pas encore atteint le point de décision	Érythrée, Somalie et Soudan

*Source* : Fonds monétaire international.

70. En juin 2017, 30 pays africains ont atteint le point d'achèvement et continuaient de bénéficier d'un allègement intégral de leur dette. Trois pays n'ayant pas atteint le point de décision (Érythrée, Somalie et Soudan) n'ont pas encore bénéficié d'un allègement de la dette. Si la situation n'a guère évolué pour l'Érythrée, la Somalie a accompli quelques progrès et finalise actuellement son Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté. La Somalie devra s'acquitter de ses arriérés auprès du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale avant de pouvoir prétendre à une aide financière. Le Soudan réunit les critères nécessaires pour bénéficier d'un allègement de la dette, mais doit d'abord normaliser ses relations avec les créanciers extérieurs<sup>4</sup>.

71. Malgré les économies réalisées grâce à l'allègement de la dette dans le cadre de l'Initiative PPTE et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale, la dette extérieure a augmenté rapidement ces dernières années dans plusieurs pays africains et devient une source de préoccupation pour les décideurs et les institutions financières multilatérales<sup>5</sup>. Les ratios d'endettement extérieur enregistrés en Afrique semblent gérables, mais leur hausse rapide dans plusieurs pays est inquiétante et appelle des mesures si l'on veut éviter une répétition de la crise de la dette de la fin des années 1980 et des années 1990.

<sup>4</sup> Voir A/71/276.

<sup>5</sup> Voir Rapport sur le développement économique en Afrique 2016 : Dynamique de la dette et du financement du développement en Afrique (Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.16.II.D.3).

72. La dette croissante de plusieurs pays africains peut s'expliquer par le fait qu'ils ont actuellement un meilleur accès aux institutions financières internationales. Les investisseurs, pour leur part, cherchent à obtenir de meilleurs rendements et des taux de rentabilité plus élevés, en fonction de la perception du risque lié à l'investissement en Afrique. Dans un contexte de baisse des prix des matières premières, de montée des niveaux de la dette et de prévisions de hausses des taux d'intérêt, le spectre d'un nouveau piège de la dette en Afrique, rappelant celui des années 1980, est préoccupant et appelle une gestion rationnelle de la dette afin de garantir sa viabilité à long terme.

### **C. Investissements étrangers directs et autres apports du secteur privé**

73. D'après le *Rapport sur l'investissement dans le monde 2017* de la CNUCED, les flux mondiaux d'investissement étranger direct (IED) ont diminué d'environ 2 % en 2016 pour s'établir à 1 750 milliards de dollars. Cette baisse a été encore plus prononcée dans les pays en développement où les flux sont tombés à 646 milliards de dollars.

74. Suivant les tendances mondiales, les flux vers l'Afrique ont continué de reculer en 2016 pour se situer à 59 milliards de dollars, soit un fléchissement de 3 % par rapport à 2015. Ce recul a été dû en grande partie à la faiblesse du niveau des prix des matières premières qui a réduit l'attrait pour les investisseurs des marchés d'Afrique subsaharienne, où les flux d'investissement étranger direct n'ont été que de 45 milliards de dollars en 2016, soit une contraction de 7 %. Cette situation est d'autant plus troublante que les investissements étrangers directs jouent un rôle important dans le financement de la croissance et facilitent la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

75. La répartition des investissements étrangers directs et des autres flux privés entre les différents pays du continent est restée inégale. Cinq pays (Angola, Égypte, Éthiopie, Ghana et Nigéria) ont attiré à eux seuls la grande majorité (57 %) des entrées d'IED en Afrique.

76. Les flux d'investissement étranger direct vers l'Afrique du Nord ont poursuivi leur hausse tendancielle, augmentant de 11 % en 2016 pour s'établir à 14,5 milliards de dollars, dopés principalement par les fortes entrées en Égypte, où les IED se sont élevés à 8,1 milliards de dollars, soit une progression de 17 %. La progression des flux en direction de l'Égypte s'explique par la découverte de réserves de gaz dans ce pays.

77. Les flux d'investissement étranger direct vers l'Éthiopie se sont accrus de 46 % pour se chiffrer à 3,2 milliards de dollars en 2016 et ont été principalement destinés au secteur des infrastructures et au secteur manufacturier. Cet accroissement a conduit à une progression de 13 % des investissements étrangers directs vers l'Afrique de l'Est, qui a reçu un total de 7,1 milliards de dollars. De même, les flux d'investissement étranger direct vers l'Afrique de l'Ouest ont crû de 12 % pour s'établir à 11,4 milliards de dollars en 2016, à la suite notamment d'une remontée des investissements au Nigéria et d'une hausse de 9 % des flux vers le Ghana (3,5 milliards de dollars), principalement destinés à des projets dans les secteurs des hydrocarbures et de la transformation du cacao.

78. En raison d'un recul de 28 % des flux d'investissement étranger direct vers la République démocratique du Congo (1,2 milliard de dollars en 2016), les entrées d'IED en Afrique centrale ont diminué de 15 % en 2016 pour se chiffrer à 5,1 milliards de dollars.

79. De même, les courants d'IED vers l'Afrique australe sont retombés à 21,2 milliards en 2016, soit un fléchissement de 18 %. Ce résultat s'explique notamment par une baisse continue des investissements étrangers directs vers des pays riches en matières premières tels que l'Angola, le Mozambique et la Zambie. Par exemple, les flux d'investissement étranger direct vers l'Angola, le plus grand bénéficiaire d'IED d'Afrique, ont diminué pour la deuxième année consécutive de 11 % pour s'établir à 14,4 milliards de dollars. La baisse des flux vers la région est aussi due en partie au faible redressement des flux vers l'Afrique du Sud, qui a reçu 2,3 milliards de dollars d'IED en 2016, soit une hausse de 31 % par rapport au niveau de 2015 (le plus bas jamais atteint), mais qui demeure bien inférieure à la moyenne enregistrée par le pays dans le passé.

## D. Commerce

80. Le commerce est un moyen important de réaliser les objectifs de développement durable. La communauté internationale continue d'appuyer les efforts déployés par les pays africains pour tirer parti des avantages du commerce, en améliorant l'accès aux marchés pour les produits africains et en réduisant les contraintes qui pèsent sur l'offre. Selon l'Organisation mondiale du commerce, la valeur totale des exportations mondiales s'est contractée de 3,3 % pour se chiffrer à 15 400 milliards de dollars en 2016. Suivant les tendances mondiales, les exportations de l'Afrique sont retombées à 346 milliards de dollars, soit une baisse de 11,5 %, due notamment à une chute prolongée des prix des produits de base et à un recul de la demande en Chine<sup>6</sup>. Néanmoins, si les exportateurs tributaires des produits de base ont connu des difficultés, la plupart des pays africains non exportateurs de ces produits ont continué d'augmenter leurs exportations, ce qui a contribué à une légère amélioration de leur performance économique.

81. Les échanges commerciaux intra-africains se sont accrus progressivement ces deux dernières décennies, 18 % des exportations totales du continent étant allées vers d'autres pays africains en 2015, contre 10 % en 1995. La vulnérabilité aux fluctuations des prix des produits de base est partiellement contrebalancée par le fait que 60 % du total des échanges intra-africains portent sur des produits manufacturés.

82. Les participants à la quatorzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui s'est tenue à Nairobi en juillet 2016, sont convenus que, pour réussir sa transformation structurelle, l'Afrique devait promouvoir la libre circulation des capitaux et des biens et ouvrir les marchés du travail; utiliser des technologies adaptées à sa propre production; et réaliser les investissements nécessaires pour stimuler l'innovation. Ils ont également noté que les marchés agricoles, les marchés des services et le secteur manufacturier pouvaient tous être renforcés en poursuivant l'intégration commerciale régionale.

83. Les engagements totaux au titre de l'Initiative de l'Aide pour le commerce se sont élevés à 53,8 milliards de dollars en 2015, ceux pris en faveur de l'Afrique se chiffrant à 18,1 milliards de dollars, soit environ un tiers du total. Pour ce qui est de la répartition sectorielle, c'est le secteur énergétique qui représente la proportion la plus importante des engagements pris en faveur de l'Afrique (28,7 % du total). Le secteur du transport et de l'entreposage (25,8 %) et le secteur agricole (23,6 %) arrivent en deuxième et troisième positions.

<sup>6</sup> Voir « Une reprise du commerce est attendue en 2017 et 2018, dans un contexte d'incertitude des politiques » (Organisation mondiale du commerce, 12 avril 2017).

## **E. Coopération Sud-Sud**

84. La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire sont restées des domaines prioritaires pour l'Afrique et pour ses partenaires de développement traditionnels et nouveaux. Durant la période considérée, de nombreuses rencontres ont été organisées pour renforcer la coopération Sud-Sud. En octobre 2016, les pays du groupe BRICS (Brésil, Fédération de Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud) ont tenu leur huitième Sommet annuel à Goa (Inde), sur le thème « Building Responsive, Inclusive and Collective Solutions » (Trouver des solutions réactives, inclusives et collectives). Ils ont adopté une approche à cinq volets axée sur : a) la mise en place d'institutions; b) la mise en œuvre des décisions prises lors des précédents sommets; c) l'intégration des mécanismes existants; d) l'innovation; et e) la continuité des mécanismes arrêtés d'un commun accord. Dans la Déclaration de Goa, adoptée à l'issue du Sommet, les dirigeants du groupe BRICS ont salué la vision, les aspirations, les objectifs et les priorités de développement de l'Afrique énoncés dans l'Agenda 2063 et se sont engagés à maintenir leur participation aux initiatives communes visant à renforcer la solidarité, l'unité et le potentiel de l'Afrique grâce à l'adoption de mesures encourageant l'intégration régionale et le développement durable.

85. En novembre 2016, les dirigeants africains et arabes se sont réunis à Malabo pour le quatrième Sommet afro-arabe, organisé sur le thème « Together for Sustainable Development and Economic Cooperation » (Ensemble pour le développement durable et la coopération économique). Lors du Sommet, ces dirigeants ont examiné les progrès accomplis au cours des trois années écoulées depuis le sommet précédent et ont étudié les moyens de renforcer leur coopération, sur la base de l'égalité, du respect et de l'intérêt mutuels, afin d'atteindre les objectifs de développement économique et socioculturel. Le Sommet a débouché sur l'adoption de la Déclaration de Malabo, qui définit les futurs domaines de coopération, de la Déclaration sur la Palestine et du Plan d'action pour la coopération afro-arabe 2017-2021.

86. En 2017, le Forum sur la coopération sino-africaine a tenu une conférence ministérielle à Pretoria, afin de renforcer la coopération entre la Chine et l'Afrique dans le domaine de la santé. La conférence, organisée sur le thème « Coopération sino-africaine en matière de santé : de l'engagement à l'action » visait à donner suite aux engagements pris en 2015 lors du Sommet tenu par le Forum en 2015 à Johannesburg. Elle a réuni les ministres de la santé de la Chine et de 31 pays africains. À l'issue de la conférence, la Chine a conclu plusieurs accords de coopération avec les pays africains, y compris un accord de coopération dans le domaine de la santé maternelle et infantile avec le Malawi et un accord de coopération hospitalière avec le Congo, le Ghana, la Mauritanie, le Niger, le Tchad et la Zambie.

## **IV. Appui apporté par les organismes des Nations Unies**

### **A. Appui général**

87. Le système des Nations Unies continue d'apporter une aide considérable à l'action menée dans les domaines prioritaires de l'Union africaine et du NEPAD aux niveaux mondial et régional, en finançant des programmes et projets consacrés au renforcement des capacités et des institutions, en fournissant des services consultatifs et en soutenant les efforts de mobilisation des ressources par des activités de sensibilisation à l'échelle mondiale.

88. Au cours de la période considérée, le système des Nations Unies a continué d'agir en faveur de la mise en œuvre du NEPAD, de l'Agenda 2063 et du Programme 2030, notamment dans le cadre de l'Année des droits de l'homme en Afrique, avec un accent particulier sur les droits des femmes et de l'Année africaine de la valorisation du dividende démographique par des investissements consacrés à la jeunesse. L'Union africaine et ses institutions sous-régionales ont reçu l'appui du système des Nations Unies à l'occasion de la troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) et de la vingt-deuxième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

89. En ce qui concerne la mise en œuvre conjointe de l'Agenda 2063 et du Programme 2030, le système des Nations Unies a aidé la Commission de l'Union africaine à intégrer les priorités de l'Agenda et du Programme et à mettre en place un cadre de suivi et d'évaluation.

## **B. Renforcement du Mécanisme de coordination régionale des organismes et institutions des Nations Unies œuvrant en Afrique en soutien à l'Union africaine et au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique**

90. Durant la période considérée, le système des Nations Unies a continué d'améliorer l'efficacité et l'efficience de l'approche thématique du Mécanisme de coordination régionale. Lors de sa dix-huitième réunion, tenue en mars 2017 sur le thème « Le rôle du système des Nations Unies pour tirer pleinement profit du dividende démographique en investissant dans la jeunesse », le Mécanisme de coordination régionale a retenu neuf groupes thématiques suivants, adaptés à l'Agenda 2063 et à son premier plan décennal de mise en œuvre : a) croissance économique durable et inclusive, industrie, commerce, agriculture et agro-industrie et intégration régionale; b) développement des infrastructures; c) valorisation du capital humain, santé, nutrition, science, technologie et innovation; d) travail, création d'emplois, protection sociale, migration et mobilité; e) égalité des sexes et autonomisation des femmes et des jeunes; f) questions humanitaires et gestion des risques liés aux catastrophes; g) environnement, urbanisation et population; h) plaidoyer, information, communication et culture; et i) gouvernance, paix et sécurité.

91. Le Mécanisme a également contribué au renforcement du partenariat entre l'ONU et l'Union africaine. Dans l'optique de sa reconfiguration, il a élaboré le Cadre du nouveau partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine pour le programme d'intégration et de développement de l'Afrique 2017-2027, qui remplace le Programme décennal de renforcement des capacités de 2006. À la suite de l'adoption du Cadre par l'Union africaine, lors de son vingt-septième Sommet, tenu en juillet 2016 à Kigali, l'Assemblée générale a adopté la résolution 71/254 intitulée « Cadre du nouveau partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine pour le programme d'intégration et de développement de l'Afrique 2017-2027 ». Dans cette résolution, l'Assemblée s'est dite consciente de l'importance de l'Agenda 2063 et du NEPAD pour la réalisation du Programme 2030. Le Cadre du nouveau partenariat sert de plateforme globale pour la coopération entre l'ONU et l'Union africaine sur la base de l'Agenda 2063. Il sert aussi de feuille de route à l'unité dans l'action et au renforcement de la coordination et de la cohérence du soutien de l'ONU à l'Union africaine et à ses différentes structures.

92. Pour assurer un appui efficace et concerté au partenariat entre l'ONU et l'Union africaine, des mesures ont été prises pour renforcer la coordination interne du système des Nations Unies en Afrique, aussi bien à Addis-Abeba qu'ailleurs sur le continent. À Addis-Abeba, le groupe de liaison des Nations Unies qui réunit les organismes et organisations des Nations Unies présents sur place et qui complète le Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique, s'est employé dans cette optique à améliorer la cohérence, la convergence et les synergies au sein des entités des Nations Unies basées dans la capitale éthiopienne. Pour ce qui est de la coordination interne ailleurs en Afrique, le secrétariat du Mécanisme et le Groupe des Nations Unies pour le développement dans la région (Afrique de l'Est et de l'Ouest et Afrique centrale et australe), ont décidé, lors d'une réunion conjointe tenue en décembre 2016, d'organiser des dialogues et des débats sur la politique commune à mener à l'avenir sur les questions prioritaires.

### **Conclusions et recommandations**

93. Durant la période considérée, les pays africains ont continué de progresser dans la mise en œuvre du programme du NEPAD, eu égard à l'Agenda 2063 et à son premier plan décennal de mise en œuvre. Aidés par la Commission de l'Union africaine et par l'Agence du NEPAD, ils se sont employés à intégrer le Programme 2030 et l'Agenda 2063 dans leurs cadres de développement nationaux. Des progrès considérables ont été accomplis en vue de la création de la zone de libre-échange continentale, un des projets phares du premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063, les trois annexes restantes relatives aux règles d'origine, aux mesures correctives commerciales et au règlement des différends ayant été adoptées. Cette adoption ouvre la voie à la signature de l'accord de libre-échange tripartite et, à terme, à sa ratification.

94. Les pays africains ont continué d'intensifier l'action qu'ils mènent pour promouvoir le développement des infrastructures grâce à la mise en œuvre du Programme de développement des infrastructures en Afrique et de l'initiative présidentielle en faveur des infrastructures, afin de concrétiser la vision de l'Agenda 2063 et de doter l'Afrique d'infrastructures de classe internationale. Des mesures ont été prises dans les autres domaines prioritaires du NEPAD que sont l'agriculture, l'éducation, la santé, la science et la technologie, la gouvernance, la prise en compte de la problématique hommes-femmes et l'autonomisation des femmes. En dépit de la conjoncture économique défavorable en 2016, les mesures complémentaires prises par la communauté internationale en matière de financement, de commerce et d'allègement de la dette, ainsi que la coopération Sud-Sud, ont encouragé à la fois la diversification et l'intégration régionale afin de mettre en œuvre les priorités de l'Afrique.

**95. Même si les pays africains se sont pleinement appropriés les objectifs de développement durable et se sont efforcés de les intégrer dans leurs cadres, stratégies et budgets de développement nationaux, la mobilisation des dirigeants politiques au plus haut niveau sera indispensable à des avancées régulières vers la réalisation de ces objectifs. En outre, compte tenu du caractère global et de l'interconnexion des objectifs de développement durable, il importe de veiller à ce que tous les acteurs concernés participent à leur mise en œuvre et à leur suivi, y compris les ministres, les autorités municipales, les populations locales, le secteur privé, les universités et les organisations de la société civile.**

**96. En dépit des efforts menés ces dernières années pour renforcer le développement agricole et la sécurité alimentaire, la malnutrition continue de toucher un grand nombre de personnes en Afrique. En raison de la sécheresse**

et d'autres effets induits par les changements climatiques, la faim et la famine sévissent dans certains pays de la région. Les efforts visant à accroître les rendements agricoles seront essentiels pour mettre fin à l'insécurité alimentaire. Atteindre l'objectif consistant à consacrer 10 % du budget national à l'agriculture, conformément à la Déclaration de Maputo, promouvoir les investissements dans l'agriculture, notamment pour l'irrigation et une meilleure gestion des terres, et introduire de nouvelles variétés de cultures, sont autant d'actions qui permettront également de réduire la vulnérabilité de l'agriculture africaine face aux effets négatifs des changements climatiques. Pour appuyer ces efforts, les partenaires de développement devraient augmenter le pourcentage de l'aide publique au développement consacré au développement agricole.

97. L'éducation jouera un rôle clef dans la réalisation de la finalité du Programme 2030 : ne laisser personne de côté. Grâce à la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement et à l'action du NEPAD, les pays africains ont enregistré une augmentation sensible des taux de scolarisation dans le primaire. Cependant, beaucoup d'enfants africains ne savent pas lire et écrire, en raison de la mauvaise qualité de l'éducation. À cet égard, les pays africains doivent renforcer leur système éducatif, en mettant l'accent sur l'enseignement primaire, secondaire et supérieur afin d'améliorer les résultats scolaires et les résultats en matière d'emploi. En outre, vu les taux élevés de chômage des jeunes à travers l'Afrique, des mesures doivent être prises pour améliorer la formation technique et professionnelle afin que les jeunes puissent acquérir les compétences qui leur ouvriront les portes du marché du travail.

98. Il est indispensable d'investir dans des infrastructures de qualité pour atteindre les objectifs du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Malgré les efforts déployés pour promouvoir le développement des infrastructures dans le cadre du Programme de développement des infrastructures en Afrique, le continent continue de souffrir de déficiences importantes dans ce domaine. Les pays africains devront donc entreprendre des réformes et inciter les partenaires du secteur privé locaux et étrangers à investir dans les infrastructures, grâce notamment à l'élaboration de cadres réglementaires et juridiques attractifs afin de mettre en œuvre le Programme d'action de Dakar. Par ailleurs, les partenaires de développement devront engager des actions complémentaires pour promouvoir le développement des infrastructures, grâce à des financements et à un renforcement des capacités, notamment en vue de la mise en œuvre de projets d'investissement rentables.

99. Si le continent a accompli des progrès non négligeables dans la prise en compte de la problématique hommes-femmes et la promotion de l'autonomisation des femmes, il reste toutefois d'importantes difficultés à surmonter. Pour continuer d'aller de l'avant, il faudra soutenir davantage les femmes et les filles africaines en adoptant des politiques ciblées visant à améliorer leurs accès aux droits de propriété et aux moyens de production tels que la terre et les financements, ainsi qu'à améliorer leur autonomisation économique. En outre, il est également nécessaire d'élaborer et de consolider des politiques de promotion de l'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes en tant que priorité absolue et, partant, de les intégrer dans la mise en œuvre de toutes les priorités du NEPAD, du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Les partenaires de développement doivent appuyer financièrement les efforts déployés par les pays africains pour parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes.

100. Le problème du financement demeure un obstacle majeur à la mise en œuvre du programme du NEPAD et pourrait entraver l'exécution du Programme 2030 s'il n'est pas résolu. À cet égard, les pays africains devront continuer de s'employer à mobiliser davantage de ressources publiques et privées, y compris en élargissant leur base d'imposition, en réduisant les exemptions et en éliminant les flux illicites.

101. Malgré les avantages offerts en matière d'allègement de la dette dans le cadre de l'Initiative PPTE et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale et en dépit de la stabilisation macroéconomique, la dette de plusieurs pays africains a augmenté rapidement ces dernières années, faisant ainsi planer le spectre d'un problème de la dette semblable à celui des années 1980. Des mesures doivent être prises aux niveaux national et international afin de préserver la viabilité de la dette des pays africains et de libérer ainsi des ressources pour le développement et la réduction de la pauvreté.

---